le curé de planoy craint de causer a
Monsieur Louis des recherches inutiles.
il nya pas eu de la part des boureaux
d'oreillet, d'autre maléfice, que celui
de leurs langues et de leurs sifflets, qui
ont produit successivement laptitude
forcée a les entendre exclusivement
et irrésistiblement; et que ces gueux
bien payés et appuyés secrettement,
entretiendront tant quon me laissera
a leur mercy a senlis, sans aucun
moyen de me soustraire par le
changement fréquent de demeure,
a l'empire quils ont acquis sur
mon organe.

jassure de mes tres humbles respects
Monsieur Louis et je lui demande
la permission de le voir un instant
durant le peu de tems que jai a passer
a paris.

A RC55 n°82

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE